

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 5<sup>e</sup>/64-06  
Séance du 13 JUIL. 2006

## DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne Messieurs Guy DAESSLE et Pierre SCHMITT, pour représenter la collectivité au sein du Conseil de Discipline de Recours pour la Région Alsace, en complément de Monsieur Eric STRAUMANN.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ... 18 JUIL. 2006  
Publication ... 21 JUIL. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006

Adopté

.....voix contre  
.....abstention